

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 13 décembre 2018 à 18h30 heures,**  
**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGALLAN	
7	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
26	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
29	MERY	T	Eudes BOUVIER	
30	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
35	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
36	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
37	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 9 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
40	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
42	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Olivier VERDENAL  
Fabien DIDIER  
Julie ECALARD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Julien BOURGES  
Mathilde HABOUZIT  
Alicia CHARRON

Pugny-Chatenod  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur du Pôle Eau  
Directeur financier  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable juridique/Assemblées  
Responsable Aqualac  
Pilote de la performance  
Contrôleuse de gestion

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 décembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (41 titulaires), et 48 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 22      Année : 2018  
Exécutoire le : 1 8 DEC. 2018  
Affichée le : 1 8 DEC. 2018  
Visée le : 1 8 DEC. 2018

### FINANCES Autorisation budgétaire spéciale Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

*L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 permet, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Il est rappelé que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE) votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

En application de ce texte et afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 qui interviendra en mars 2019, Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2018.

#### 1°/ Budget principal

Les crédits 2018 en investissement (hors remboursement de la dette) sont autorisés au 28 novembre 2018 à hauteur de 27 823 877,16 euros. L'autorisation budgétaire spéciale peut être sollicitée dans la limite de 25,0% des crédits ouverts 2018, soit 6 955 969,29 euros.

Principal 2019			
Chapitre	Nature comptable	Montant	Objet
20	202	20 000	AVAP
21	2128	360 000	Divers sentiers, Alcotra, GEMAPI
21	2138	50 000	Travaux siège

Chapitre	Nature comptable	Montant	Objet
21	21538	180 000	Eaux pluviales : Drumettaz, Serrières, le Montcel, Ruffieux, travaux urgences
21	2158	126 000	Gymnases G1/G2/G3, déchets (bacs et unités mobiles de tri), divers aménagements touristiques
21	2183	54 000	Matériel siège
23	2312	50 000	Pontpierre
23	2313	660 000	Aquarium, salle du conseil, Cellier
<b>Total</b>		<b>1 500 000</b>	

L'autorisation budgétaire spéciale est sollicitée pour un montant de 1 500 000 euros (soit 5,4% des crédits ouverts 2018).

#### 2°/ Budget de l'assainissement

Les crédits 2018 en investissement (hors remboursement de la dette) sont autorisés au 28 novembre 2018 à hauteur de 6 513 603,53 euros. L'autorisation budgétaire spéciale peut être sollicitée dans la limite de 25,0% des crédits ouverts 2018, soit 1 628 400,88 euros.

Assainissement 2019			
Chapitre	Nature comptable	Montant	Objet
21	21532	1 040 000	Réhabilitation périphérie, réhabilitation Aix, desserte zones urbaines, Saint-Offenge-le Crouzet, extension STEP SPC
21	2154	313 000	UDEP renouvellement
23	2315	170 000	Stratégie UDEP 2040,UDEP Serrières filière boues
<b>Total</b>		<b>1 523 000</b>	

L'autorisation budgétaire spéciale est sollicitée pour un montant de 1 523 000 euros (soit 23,4% des crédits ouverts 2018).

#### 3°/ Budget de l'eau potable

Les crédits 2018 en investissement (hors remboursement de la dette) sont autorisés au 28 novembre 2018 à hauteur de 3 594 480,76 euros. L'autorisation budgétaire spéciale peut être sollicitée dans la limite de 25,0% des crédits ouverts 2018, soit 898 620,19 euros.

Eau potable 2019			
Chapitre	Nature comptable	Montant	Objet
21	2155	25 000	Process équipements
21	21531	559 000	Renforcements Aix et périphérie, dévoiement, Saint-Offenge Prima-Rocheret, forage Serrières, Le Montcel Les Légers-Maquignon
<b>Total</b>		<b>584 000</b>	

L'autorisation budgétaire spéciale est sollicitée pour un montant de 584 000 euros (soit 16,2% des crédits ouverts 2018).

#### 4°/ Budget des transports urbains

Les crédits 2018 en investissement (hors remboursement de la dette) sont autorisés au 28 novembre 2018 à hauteur de 2 363 278,41 euros. L'autorisation budgétaire spéciale peut être sollicitée dans la limite de 25,0% des crédits ouverts 2018, soit 590 819,60 euros.

Transports urbains 2019			
Chapitre	Nature comptable	Montant	Objet
21	2152	30 000	Sécurisation terminus collège Entrelacs-Albens
<b>Total</b>		<b>30 000</b>	

L'autorisation budgétaire spéciale est sollicitée pour un montant de 30 000 euros (soit 1,3% des crédits ouverts 2018).

Les crédits ne seront réellement ouverts qu'au budget primitif 2019.

---

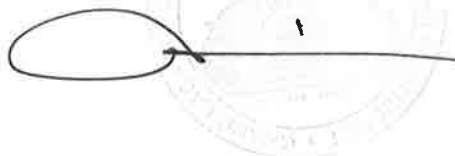
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le cadre des éléments précisés ci-dessus,
- PRECISE que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2019.

Aix-les-Bains, le 13 décembre 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 42
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Autorisation budgétaire spéciale - Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/12/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/12/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2666 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181213-d2666-DE

---

**Date de décision :** 13/12/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. Budget primitif  
7.1.2.4. Ouverture de crédits par anticipation